

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 23/07/2024

ID : 974-249740101-20240715-2024_071_BC_9-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 9
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_071_BC_9
Économie Sociale et Solidaire: Appel
à Manifestation d'Intérêt pour le
soutien au Développement de Projets
Structurants et à impact sur le
Territoire de l'Ouest

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
- M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE -
M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
18/07/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa
MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier
HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à Mme
Laetitia LEBRETON

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024 071 BC 9 : ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE: APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS ET À IMPACT SUR LE TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Contexte :

Depuis plusieurs années, le Territoire de l'Ouest contribue au développement économique de l'agglomération, dont celui de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à travers ses actions, portées dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), comme le soutien au développement d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), l'accompagnement des porteurs de projets économiques, l'appui aux activités culturelles et touristiques, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets...

Les enjeux d'attractivités économiques, et sociaux ont amené le Territoire de l'Ouest à s'interroger sur le rôle spécifique que peut occuper l'ESS dans le cadre du développement de son territoire.

Depuis 2023, le Territoire de l'Ouest déploie sa Stratégie Économie Sociale et Solidaire en s'appuyant sur 3 piliers de soutien à l'ESS :

- Pilier 1 : Soutenir l'hybridation des ressources et des coopérations publiques – privées ;
- Pilier 2 : Mettre l'ESS au cœur des politiques territoriales
- Pilier 3 : Soutenir le développement de projets structurants et à impacts durables pour le territoire.

Ces piliers se déclinent en actions qui ont été opérationnelles dès 2023 :

- Animation d'un réseau territorial avec la création du Pôle ESS ;
- Accompagnement au financement participatif POC-POC porté par Le CLAN ;
- Des formations et travaux pour l'expérimentation d'une monnaie locale complémentaire sur le territoire ;
- Elaboration du marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le déploiement de la stratégie ESS du Territoire de l'Ouest ;
- Elaboration du marché de prestation d'accompagnement à la professionnalisation des structures ESS ;
- Développement des marchés réservés en lien avec les acteurs ESS du Territoire de l'Ouest.

Dans le cadre du pilier 3, le premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé en juillet 2023 pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des projets de l'ESS complémentaire des dispositifs existants sur le territoire. Ainsi 5 lauréats retenus ont bénéficié d'une aide financière à hauteur de 30 000 € par projet.

Il s'agit de présenter :

- Un bilan intermédiaire de l'avancement des 5 projets lauréats retenus en 2023 ;
- Les modalités du nouvel AMI ESS.

1. Bilan de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ESS 2023

A mi-parcours, le bilan de chaque action est le suivant :

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le



ID : 974-249740101-20240715-2024_071_BC_9-DE

Nom du porteur	Intitulé du projet	Communes	Synthèse du projet	Bilan intermédiaire
Met Zot An Ler	Accompagnement transversal	Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu	Projet porté par le consortium (sous statut associatif) Met Zot An Ler regroupant trois acteurs portant des ACI : Le Pied à l'Étrier, MAOTEO et AnGrenKouler. Accompagnement complémentaire aux structures classiques pour les salariés en insertion souhaitant développer une activité agricole.	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de financement de la couveuse auprès du conseil départemental et de du conseil régional - fin mai début juin 2024 accompagnement des porteurs de projets - mise en place du Comité de Pilotage (COFIL) mi-mai 2024
AGIDESU	La box alimentaire une innovation sociale au cœur des actions ESS dans l'ouest.	Le Port La Possession	Box alimentaire en partenariat avec AEC à destination des personnes travaillant sur les ACI et à toutes personnes en insertion ou éloignées de l'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> - COFIL mi-avril 2024 - Mise en place d'un échéancier : <ul style="list-style-type: none"> Avril 2024 : embauche ouvrier, mise aux normes du local, travail sur a formation avec l'IFRAESS, préparation du packaging Août 2024 : vente de box alimentaire, outil d'évaluation Mars 2025 : évaluation
Ekopratik	BOU-SOL RUN (Développement de la Boulangerie Solaire & Low-tech sur le territoire Réunionnais)	La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu	Développement de la filière de la Boulangerie solaire. Atelier de sensibilisation, formation des boulangers dans le but de faire face aux coûts des matières premières et à la hausse du prix de l'énergie.	Diagnostic partenariale en cours animé par la chargée de mission BOU-SOL RUN
EDUCANOO	Pain perdu	La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu	Projet de collecte de pains invendus et de transformation en farine alimentaire et ou animale via un procédé strict et contrôlé.	Une nouvelle coordinatrice positionnée sur le projet
Webcup	Création de la première ETTi Numérique	La Possession, Le Port, Saint-Paul	Créer la première agence de travail temporaire d'insertion (ETTi) qui se concentre exclusivement sur les métiers du numérique.	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) en juillet/aout 2024 - Engagement de l'aide financière en septembre pour une embauche sur l'opérationnalité

Suite à la première édition de l'AMI ESS en 2023, la deuxième édition est ouverte aux acteurs pour des projets à impact sur le Territoire.

2. Présentation du nouvel AMI ESS

Objectifs de l'AMI :

Ce deuxième AMI répond aux objectifs suivants :

- Identifier et valoriser les initiatives innovantes et à impacts (au stade de projet ou projet déjà déployé) répondant aux ambitions de la stratégie #ouest2040 et des filières prioritaires identifiées par le Territoire de l'Ouest ;
- Faire coopérer les acteurs ESS, publics et privés ;
- Intégrer l'ESS au cœur des politiques territoriales et de la stratégie intercommunale.

Éligibilité et processus de sélection :

Structures éligibles

Un groupement (type consortium, groupement, fédération...) qui rassemble plusieurs partenaires avec la désignation d'un chef de file qui sera une structure associative éligible aux subventions de la collectivité. Ce groupement pourra associer des partenaires publics et privés. La subvention sera allouée au chef de file (association).

Critères de sélection

Les projets éligibles seront évalués selon les critères suivants :

- L'ancrage territorial du projet, une priorisation pourra être donnée aux projets se développant dans les Hauts de l'Ouest et/ou au sein des quartiers prioritaires de la Ville ;
- L'inscription dans une démarche de co-construction de coopération (par exemple Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) ...) ;
- Des projets ciblant la mutualisation ou la coopération entre acteurs, notamment de l'économie classique et de l'ESS ;
- La capacité du projet à toucher une diversité de publics et d'acteurs sur le territoire ;
- Les débouchés en termes d'emploi sur le territoire ;
- Le caractère innovant, soit par les missions proposées, par les modalités de leur mise en œuvre ou des solutions répondant à un besoin social non ou mal satisfait ;
- Des projets qui s'inscrivent dans des filières ayant un réel potentiel d'activité et d'emploi sur le territoire.
- Difficultés du projet à se réaliser et se financer (existence d'une défaillance et difficulté d'accès aux financements « traditionnels ») ;
- Faisabilité de la solution proposée, de sa viabilité et des possibilités d'essaimage ;
- La présentation d'une démarche et d'indicateurs de suivi, d'évaluation, d'impact des différentes actions portées par le projet.

Processus de sélection

Étape 1 : Instruction des dossiers par le service Emploi ESS du Territoire de l'Ouest .

Étape 2 : Présentation des dossiers éligibles par un jury composé du Territoire de l'Ouest, des communes membres, de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), de la Région, des têtes de réseaux de l'ESS (CRESS), de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (URSIAE) , France Active Réunion...) et de tous acteurs institutionnels souhaitant être associés à la démarche.

Étape 3 : Sélection des projets pouvant bénéficier d'un accompagnement par le Territoire de l'Ouest et de 3 **lauréats qui bénéficieront d'un appui financier pour la consolidation de leur projet.**

Étape 4 : Présentation au sein des instances délibérantes.

Les structures non retenues seront orientées vers les dispositifs d'accompagnement

Conditions de soutien des candidats sélectionnés

Au titre de cet AMI 2025-2026, 3 groupements bénéficieront d'une aide financière à hauteur de 50 000 € par an et par projet

Montant alloué à l'AMI : 150 000 €

Calendrier de publication

	Dates	Informations complémentaires
Publication	18 juillet 2024	Publication encart dans la presse locale et sur le site http://www.tco.re
Retrait des dossiers	Du 18 juillet au 12 septembre 2024	Téléchargement gratuit sur le site internet du TCO, dans la rubrique appel à projets.
Dépôt des dossiers	Du 22 juillet au 27 septembre 2024	La réponse peut être déposée au TCO selon les modalités décrites ci-dessous.
Délais de réception	27 septembre 2024	Date limite de <u>réception</u> de réponse à l'appel à projets.
Résultats	Décembre 2024	Date prévisionnelle en fonction des dates des instances communautaires.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 14/05/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2025-2026 pour le Soutien au développement de projets structurants et à impact sur le Territoire de l'Ouest dans le cadre de la stratégie l'Économie Sociale et Solidaire du Territoire de l'Ouest ;

- AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président